

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.41 Du 16 juin 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud 	Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Ile de France au titre de l'aménagement des locaux de la police municipale	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,	
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – Bâtiments – Transports du 27 mai 2025,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE	Considérant la nécessité d'aménager les locaux de la police municipale au titre de la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics,	
Les Maires-adjoints	Considérant la nécessité de l'acquisition d'une armoire électronique nécessaire à l'exécution des missions de la police municipale,	
Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	Considérant que cet aménagement porté par la ville de la Celle Saint-Cloud répond aux critères d'éligibilité de la Région Ile de France pour le soutien à l'équipement des forces de sécurité et la sécurisation des équipements publics,	
Les Conseillers	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	A l'unanimité des membres présents et représentés,	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE	Approuve le dossier de demande de subvention dans le cadre du soutien de la Région Ile de France afin d'aménager les locaux de la police municipale au titre de la mise aux normes et de la sécurisation publique et d'acquérir une armoire électronique pour un montant global de 121 853,20 € HT soit 146 223,84 € TTC.	
Absents ayant donné pouvoir : Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	Approuve la sollicitation de cette subvention au taux maximum.	
	Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide avec la Région Ile de France.	
	Précise que la commune financera la part de travaux restant à sa charge.	
	Dit que les crédits pour cet aménagement sont inscrits au BP2025, section d'investissement – 2313.	
	 Le Maire,  Olivier DELAPORTE	
	Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter : - de sa date de publication (pour les délibérations collectives) - de sa date de notification (pour les délibérations individuelles)	

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie LABORDE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier BLANCHARD Absents : Geneviève SALSAT	- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>
--	---